Les dossiers de secours aux sinistrés (C/8c)
La population de Saint-Pierre en 1902

Archives départementales de la Martinique, 2002

Bernadette et Philippe Rossignol

Sur une suggestion faite en 2000 par *Dominique Taffin*, directrice des archives départementales de la Martinique, nous avons effectué au CAOM (Centre des Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence) le **dépouillement** systématique des cent premiers cartons **de la série C/8c**, série qui contient les dossiers de demande de secours des personnes sinistrées, ayant perdu des membres de leurs familles ou des biens de diverses natures.

I LE TYPE DE DOCUMENTS ET LE TRAVAIL EN COURS : SON BUT ET SA TECHNIQUE

Ce dépouillement a été commencé début juin 2001 et s'est terminé la veille du 8 mai 2002, à raison de six semaines pleines, de l'ouverture à la fermeture du CAOM, à deux, l'une prenant des notes et repérant les documents intéressants et l'autre faisant les photos numériques de ces documents. Il est facile de calculer que cela représente 420 heures (7 heures par jour x 30 jours x 2 personnes) Il s'y ajoute trois jours de travail de *Viviane Mouillet*, une des membres de notre association *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*, sur la fin de la série des secours temporaires. Et il ne s'agit là que du dépouillement en archives.

Le nombre des photos prises est de plus de 12 000 et le nombre de pages de notes, 468.

Nous avons été aidés dans cette opération par *M. Claude Bellion* à Lyon qui, à partir des photos prises, a constitué un fichier des premiers cartons, *Chantal Cosnay* à Aix en Provence, qui commencé la saisie des tables décennales de Saint-Pierre sur les vingt ans qui précèdent la catastrophe, *Enry Lony* en Martinique qui, avec son équipe, a relevé les déclarations de décès transcrites dans les communes de Martinique jusqu'en 1913, et *Alain Müntener* qui nous a confié son dépouillement des registres d'état civil de Fonds Saint-Denis de 1888 à 1895.

Plusieurs personnes nous ont donné des listes de disparus de leur famille.

Le but est de constituer une **base de données des disparus**, dont la liste n'a jamais été établie. Cette base est **en cours d'élaboration**, à partir des notes et des photos d'abord. Nous y intégrerons toute information supplémentaire, venue de diverses sources : faire-part de décès et témoignage des descendants, déclarations de décès dans les communes, rubriques nécrologiques dans la presse, journal officiel, mention dans des livres imprimés, etc. Ce travail continuera au-delà de la célébration de

l'anniversaire et la base sera donc régulièrement enrichie et mise à jour, mais, de toutes façons, ne peut pas être exhaustive. Nous invitons tous ceux qui ne trouveraient pas « leurs » disparus dans cette base à nous en donner les noms avec le plus de précision possible.

Les **moyens mis en œuvre** sont d'abord un programme informatique que nous avons élaboré, ensuite le dépouillement lui-même au CAOM dont nous venons de parler, enfin la saisie et l'exploitation informatique des renseignements recueillis. Grâce à Geneanet, ces informations recueillies ont pu être mises sur un serveur internet. Si nous avons pu calculer 420 heures de travail pour le dépouillement, en revanche l'élaboration du programme informatique, la saisie et la mise en forme représentent un nombre d'heures incalculable... qui ne peut être que du domaine du bénévolat et s'expliquer par la passion, deux caractéristiques du généalogiste.

La série C/8c comprend **193 cartons**, bien remplis (les magasiniers du CAOM se plaignaient, avec un sourire, de leur poids !). Un peu plus de la moitié, soit 100 cartons, est « utile » dans le but que nous nous sommes fixé (liste des disparus et reconstitution des familles) car ce sont des dossiers nominatifs, les cartons suivants étant les listes des donateurs lors des souscriptions en faveur des victimes dans les départements métropolitains, souscriptions qui ont constitué la caisse des secours.

Le dépouillement :

Ces cent premiers cartons se répartissent en trois séries :

-1 à 57 : les **demandes de secours** des sinistrés, que ces secours soient accordés ou la demande rejetée ;

- 58 à 83 : les **secours viagers** aux familles, versés trimestriellement jusqu'au décès de la personne reconnue sinistrée ; cette série est de peu d'intérêt dans le cadre de l'établissement d'une base de données des disparus car le nom de la personne décédée en 1902 n'y figure jamais, aussi l'avons-nous laissée de côté après avoir dépouillé les huit premiers cartons ; on y trouve l'identité de la personne secourue, parfois la date de son décès et les héritiers ;

- 84 à 99 B : les **secours temporaires**, c'est-à-dire versés aux orphelins jusqu'à leur majorité, par exemple sous forme de bourse d'études ; cette série est d'un intérêt moyen car seuls quelques dossiers donnent l'identité des parents décédés, à l'occasion d'un conseil de famille ; nous l'avons entièrement dépouillée.

Nous ajouterons que nous avons fait des sondages dans un autre fonds, celui des **contrôles**. En fait ces dossiers concernent les secours viagers (19 cartons), secours temporaires (5 cartons), bourses (3 cartons) versés en métropole ou à l'étranger (les secours viagers et temporaires de C/8c étant ceux versés en Martinique) et ils contiennent presque uniquement des certificats de vie. Nous l'avons donc laissé de côté.

Dans la première série de C/8c, celle des dossiers de demande de secours, les documents sont de divers types :

1- formulaires officiels imprimés :
- feuille de renseignement des propriétaires (feuille verte)
- déclaration de pertes (la plus utile pour nous)
- bulletin individuel
- demande de secours
- orphelin (feuille rose)
- veuve (feuille saumon)
- vieillard ou infirme (feuille jaune)

2- rapport de police ou de gendarmerie, à la demande du comité des secours quand la déclaration est douteuse

3- lettres de demande, initiale ou renouvelée, racontant les faits ou exposant les difficultés

4- lettres des disparus, comme preuve de parenté

5- divers : extrait du registre de recensement, certificat d'imposition, facture, attestation, lettres de recommandation de députés ou sénateurs, brouillon de lettre de réponse ou demande du comité, scolarité des enfants en France (dépenses engagées, bulletins de notes, feuillets de présentation de l'établissement), etc.

C'est dans la déclaration de pertes qu'est donné (s'il ne s'agit pas seulement de pertes matérielles personnelles) le nom de la personne ou des personnes disparues et leur parenté avec le demandeur. Plusieurs demandes sont rejetées pour « parenté collatérale » ou « insuffisance de parenté » ou « défaut de justification » car il s'agissait bien de procurer des secours à ceux qui en avaient besoin (s'ils pouvaient prouver qu'ils recevaient une aide de la personne disparue) et non un dédommagement pour héritage perdu, comme beaucoup le croyaient, heureusement pour nous. C'est ainsi qu'on trouve les décès de frères et sœurs, oncles, tantes, neveux, cousins, parrain ou marraine ou même ami du demandeur.

Mais les personnes disparues sont aussi mentionnées au cours d'une lettre, à la fin d'une feuille de renseignement, dans un rapport de police ou dans tout autre document : il faut tout lire, même en diagonale, et pas seulement survoler.

Nous n'avons pas pris note, sauf rares exceptions, des pertes matérielles ni de l'évaluation qui en était faite. Il nous semble que les secours accordés en fin d'exercice étaient bien, comme prévu officiellement, dans la proportion de 6 à 8% des pertes déclarées. Par ailleurs, il ne nous est pas apparu qu'il y ait eu un grand nombre de déclarations exagérées ou fausses.

Nous ne nous sommes pas limités non plus aux informations purement « généalogiques », comme on va en juger.

Le nombre de dossiers par carton de la première série (demandes de secours, 1 à 57) est d'une centaine (45 à 160) et notre vitesse de croisière n'a jamais pu être de plus de deux cartons par jour.

II LA POPULATION DE ST-PIERRE (ET DE LA MARTINIQUE) EN 1902

Par ordre alphabétique, sans différence sociale, ce sont toutes les catégories de population qui ressurgissent :

LES METIERS ET ACTIVITES

I LA CAMPAGNE

A un riche habitant sucrier succède un cultivateur (ou une « cultivateuse » comme on le lit souvent) ou celui qui déclare la perte d'un cochon ou de quatre poules.

Avrillette DUGUERRE veuve de Victorin PÉTRICIEN énumère ses plantations perdues : six pieds de fruits à pain, 500 petits pieds de cacao, chou caraïbe, igname caplaou et igname jaune, banane, avocat, couche couche (sic, pour cousse couche), etc. (46/3)

On trouve aussi dans ces dossiers quelques inventaires d'habitations très complets, par exemple celui établi au 31 décembre 1901 pour les habitations Pécoul et La Montagne (aujourd'hui Depaz) à Basse-Pointe, présenté par Auguste PÉCOUL (45-5).

II LA VILLE

Les **artisans** de tous les corps de métier défilent, certains énumérant leurs outils, avec leur prix, comme cet ébéniste, cet apprenti relieur, ce charpentier, ce forgeron (44/5), ce cordonnier, ce marin pêcheur (44/5) ou encore ce coiffeur dont on peut reconstituer tout le salon. N'oublions pas les « faiseuses de bouts », ces longs cigares antillais et, bien sûr, les nombreuses couturières (que de machines à coudre dans les listes de biens perdus, dont on précise souvent la marque, « Nationale » !).
Beaucoup de blanchisseuses et lessivières aussi, nombreuses à Saint-Pierre, comme on le sait.

Le **commerce local** est représenté par les employés des magasins, dont eux-mêmes ou leur famille survivante précisent l'adresse et le nom du patron, comme Elvire SAINT-PRIX, employée Au Sans Pareil d'H. DUPUIS et Cie (51/6), ou par les petits commerçants qui n'avaient qu'une pièce pour écouler leurs marchandises, dont ils donnent la liste détaillée, mais aussi par la marchande au panier, mère de famille, qui, écrit son mari, est descendue à Saint-Pierre de bon matin et qui y est morte ou, au contraire, par la porteuse de pain, sauvée de l'éruption parce qu'elle est partie à 5 heures porter du pain dans la campagne. On relit alors avec émotion le premier chapitre des « Esquisses martiniquaises » que Lafcadio Hearn, en Martinique une dizaine d'années avant 1902, consacre aux « porteuses », parmi lesquelles « certaines filles employées par les grandes boulangeries de Fort-de-France et de

Saint-Pierre; ce sont de véritables cariatides (...) ; elles portent des paniers d'une dimension extraordinaire très haut dans les montagnes, avant l'aube, afin de fournir les familles campagnardes de pain frais, dès la première heure. Pour ce travail, elles reçoivent vingt francs par mois et un pain par jour ! »

Les propriétaires ou gérants de magasins

La boulangerie de Roger PEU DUVALLON, rue Victor Hugo, achetée en 1901, rapportait un bénéfice net de 40F par jour (46/3).

L'épicier Louis Ernest PIERRE-CHARLES donne la liste de ses fournisseurs et de ses acheteurs pour établir ses dettes et ses créances (46/4).

A un autre niveau, les **maisons de commerce d'Europe** donnent, factures à l'appui, le nom de leurs représentants, comme ces bijoutiers ou ces horlogers, ou, comptes-courants à l'appui (51/1), ceux de leurs clients, comme BRETEUIL et CLAVIER, pharmaciens herboristes (51/1) fournis par SALLE et Cie, de Paris, ou PICOLET aîné, négociant à Lyon, qui fournissait en cierges l'église paroissiale (46/5).

Les négociants

La plupart des négociants importants de Saint-Pierre sont des entreprises familiales implantées en métropole et en Martinique. Tel est le cas pour la maison PLISSONNEAU et Cie, créée par Tiburce et représentée par sa veuve et ses enfants, dont le chef est l'aîné, Georges, vivant à Bordeaux, et les associés gérants ses frères Émile, Joseph et Pierre, ces deux derniers morts, Pierre le 8 mai et Joseph le 16 à Castries des brûlures reçues en rade de Saint-Pierre sur le Roddam. Avant de quitter Bordeaux pour Fort de France voir ce qui pouvait être sauvé, Georges écrit « Tous les martiniquais habitant la France savent que la maison Plissonneau, comme les autres grandes maisons de la place de Saint-Pierre, a tout perdu dans la catastrophe. » (47/2)

Les marins, pêcheurs, gardiens de phare

Saint-Pierre était un port d'intérêt général mais aussi local et on ne peut l'ignorer avec les gardiens de phare morts à leur poste, les nombreux marins, qui ont parfois appris la catastrophe au loin ou en revenant, et, encore plus nombreux, les pêcheurs qui donnent le détail de leur outillage. Nombreuses aussi les marchandes de poisson. Bien entendu, il y a aussi les demandes de secours des familles de marins noyés en rade de Saint-Pierre, natifs de Bretagne, d'Italie (les consuls traduisant les lettres et remplissant les formulaires).

Les magistrats, juges, médecins, notaires,

En ville, on retrouve toutes les professions libérales et beaucoup de pères de famille revenus exercer leur fonction après avoir mis femme et enfants à l'abri, d'où le grand nombre de veuves et d'orphelins parmi les secourus, nous le verrons.

Les domestiques

Quand les familles sont parties, elles ont souvent emmené leurs domestiques ou, au moins, les bonnes des enfants. Mais ce n'est pas le cas pour d'autres dont les parents âgés demande un secours parce qu'elles leur faisaient une pension sur leurs gages, comme Joséphine RAPHÉE, 26 ans, restée garder la maison de sa patronne Élité LUTER, partie quelques jours avant avec ses deux sœurs en changement d'air à Trinidad (48/4) ; ce qui est surprenant, par ailleurs, c'est qu'on ne trouve pas de dossier au nom de sa patronne.

III LES GROUPES ETHNIQUES

Les anciens engagés indiens et africains, arrivés après 1848 et la plupart nés dans les années 30 et 40, les syriens et les chinois (les DO et les MÂ) sont présents mais relativement peu nombreux. Un seul indien donne avec précision ses date et lieu de naissance et un seul africain, Joseph SAMBA, né au Congo le 24 mars 1835 (52/1). Quand ils ne disent pas seulement « indien » ou « né dans l'Inde », la ville indiquée est Pondichéry (52/1) Les indiens sont souvent gardiens de troupeaux, les africains cultivateurs, les syriens et les chinois dans le petit commerce.

On trouve aussi, par exemple pour la même initiale M, les patronymes de ceux qui sont venus après 1848 comme **engagés**,

- d'**Afrique** : les époux Jules MADJOU, nés tous deux en Afrique vers 1844 ; Louise ZAMBA veuve de Michel MOUTILABANA, née en Afrique de parents inconnus ; Isidore MOUILOU, né en Afrique en 1842, et son fils Pierre, né au Morne Rouge en 1871. On peut y ajouter Marie N'GHINGO, née vers 1844, ou les époux N'GOLYA, ou Marie PAIMBA, née en Afrique d'où elle est arrivée à l'âge de 30 ans, et plusieurs autres ;

- des **Indes** : MANAMPÉRÉ, Tirimalé MOUTOUSSAMY, âgé de 63 ans ;

- ou de **Chine** : les MÂ.

IV LES GENDARMES ET LEUR FAMILLE EN FRANCE

Il y avait les Pierrotins établis depuis plusieurs générations mais il y avait aussi les nombreux fonctionnaires métropolitains, dont plusieurs ont quitté la ville juste avant et les gendarmes, qui y sont restés par devoir. Ces gendarmes disparus à leur poste, nous les connaissons par les lettres de leur famille en France, en général de leurs père et mère âgés, parfois des mères veuves et pauvres à qui ils faisaient une pension. On pourrait dresser la carte de France des terres d'origine de ces gendarmes coloniaux. Beaucoup sont du sud-ouest, de l'Ariège, du Gers, ou encore de Bretagne.

V LES ETRANGERS

On en trouve quelques-uns, de Suisse, d'Espagne, du Liban, d'Italie surtout avec les marins noyés. On trouve aussi ceux qui sont nés à la Dominique, Trinidad ou Sainte-Lucie (mais sont-ils vraiment des étrangers ?). Une famille syrienne maronite est rapatriée par paquebot (53/6). A terme, une fois la base de données terminée, on pourrait en dresser la liste et voir quelle est leur proportion.

Nous avons remarqué le gros dossier de la famille italienne ROSTAGNOL, de Bobbio-Pellice dans l'arrondissement de Pignerol, avec cinq familles qui y demeurent, une autre en Uruguay et une à Clermont-Ferrand, héritiers d'un Pierrotin décédé en 1873, qui possédait plusieurs immeubles à Saint-Pierre. Le dossier donne l'histoire de la famille, la liste et la valeur des immeubles et un remarquable plan de Saint-Pierre « établi de mémoire par moi » pour les situer, que nous avons signalé à Dominique Taffin et qui figure en bonne place dans l'actuelle exposition des archives départementales.

Nous avons retrouvé avec émotion le dossier de Raphaël PONS ORFILA (47-4). En effet nous avions publié dans notre numéro spécial de mai le rapport du canonnier servant TRIBUT, arrivé à Saint-Pierre l'après-midi même du 8 mai et dont le témoignage avait été mis en doute par les autorités car il parlait de survivants dans les heures qui ont suivi la catastrophe. Le temps qu'il arrive à se faire entendre et obtienne l'envoi de secours, tous étaient morts. Cependant, en fouillant les épaves de la rive, lui et son compagnon avaient découvert un matelot grièvement brûlé qui leur dit être chauffeur à bord du Roraïma, né à Barcelone. Nous ne reprendrons pas son récit ni le sauvetage du matelot par les deux hommes qui le transportèrent jusqu'à Fonds Saint-Denis, puisque nous l'avons déjà publié. TRIBUT disait simplement que, après plusieurs mois à l'hôpital, « notre matelot », complètement guéri, était reparti pour son pays. Voilà un rescapé de Saint-Pierre à ajouter, avec la trentaine sauvée par le Suchet dès le 8 mai au soir, aux mythiques Cyparis et Compère mais dont on ne parle pas. Il est vrai que Raphaël Pons n'était pas Martiniquais. Son dossier nous donne donc son identité, sa famille, et montre que, s'il était apparemment guéri de ses brûlures, il était hors d'état de travailler pour gagner sa vie et psychologiquement fragile, avec des cauchemars où il tombait dans un océan de flammes. L'ambassadeur de France en Espagne demande donc un secours au comité en faisant valoir que l'Espagne est un des pays qui a généreusement donné pour la Martinique.

L'ENSEIGNEMENT

Vie scolaire à Saint-Pierre

C'est à Saint-Pierre que se trouvaient les établissements secondaires de la Martinique, avec beaucoup d'élèves internes. Il y avait beaucoup d'écoles, publiques et privées. *Léo Ursulet* indique, dans sa thèse sur « Le désastre de 1902 », qu'on dénombrait 9 écoles primaires publiques (2 330 élèves) et 25 écoles libres ; l'enseignement secondaire public comportait le lycée (317 élèves), l'école normale et le pensionnat colonial de jeunes filles (288 élèves); l'enseignement secondaire catholique, qui recevait les jeunes des familles blanches aisées, était réparti entre le

séminaire-collège et le pensionnat des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, dont les effectifs avaient régressé, et celui des demoiselles DUPOUY et RAMEAU.

- nombreux instituteurs et institutrices. William PARACLET énumère ses 350 volumes disparus (45/2) mais c'est une exception ; les autres ne parlent que de meubles ou vêtements

- la famille en Corse du proviseur du lycée, M. RICCI, se manifeste par 17 lettres, en énumérant tous leurs membres et en affirmant qu'il faisait une pension à frères, cousins, neveux et nièces, et elle réclame donc un secours (49/4).

- statistiques possibles sur l'analphabétisme et, pour employer un terme récent, l'illettrisme, ce qui apparaît en comparant l'écriture de la déclaration à celle de la signature ou bien quand quelqu'un rédige et signe pour le demandeur, avec quelques difficultés ou en la modifiant, croyant bien faire : Edith HILARION qui rédige la déclaration de pertes dictée par Marie Stolline PELCROIX, blanchisseuse née en 1837, entend et écrit son patronyme PELCOI (45/5). Certains, interrogés par la gendarmerie ou la police, affirment que leurs biens perdus sont moins importants que ceux énumérés dans la déclaration rédigée pour eux par une autre personne. Mais la grande majorité sait écrire, même s'il y a des maladresses d'expression ou des fautes d'orthographe, beaucoup plus rares que dans les lettres et e-mails un siècle plus tard !

- les élèves internes ou leurs parents déclarent la perte du trousseau mais, ce qui est surprenant à nos yeux, pas celle de livres scolaires. Nous n'avons trouvé qu'une seule déclaration de pertes de livres de classe par un lycéen de 17 ans (43/2).

- établissements secondaires entre Guadeloupe et Martinique

Certains d'entre vous le savent sans doute mais nous avons appris par des réclamations de parents que plusieurs jeunes guadeloupéens étaient scolarisés dans les établissements de Saint Pierre.

- établissements secondaires fréquentés en France (demandes de bourses)

Beaucoup de jeunes Martiniquais sont scolarisés en France. Ils se retrouvent orphelins ou bien sans ressources, leurs familles étant ruinées, ou sont réfugiés avec leurs parents ou y obtiennent des bourses. On pourra ainsi dresser la liste de tous les établissements scolaires métropolitains fréquentés et en premier lieu les lycées parisiens, Louis le Grand, Janson de Sailly et autres et Fénelon pour les filles. On trouve dans les dossiers leurs prospectus (souvent pour prouver les frais de scolarité), les feuilles de relevé de notes, les autorisations ou demandes d'absence pour vacances avec l'adresse de la famille ou des amis qui reçoivent alors les orphelins, les appréciations des chefs d'établissement sur leurs « boursiers martiniquais », parfois très élogieuses, d'autres fois moins, comme cette jeune fille scolarisée à Aix-en-Provence qui se fait remarquer par son indiscipline et qui ne pense qu'à retrouver son île.

- établissements supérieurs :

Facultés de médecine, de droit, de Paris ou de Bordeaux, École des Beaux-Arts, École coloniale, mais aussi École préparatoire des Arts et Métiers d'Aix (42), Le Parangon école pratique d'enseignement colonial à Joinville le Pont (50/4), etc. La liste est longue.

LE CLERGE ET LES RELIGIEUSES

Nous laisserons de côté ce sujet parce que les personnes concernées sont connues et que la liste des décédés a été publiée mais, là aussi, on trouve beaucoup d'informations, comme le plan des bâtiments des sœurs de Saint-Joseph de Cluny par la société à qui ils appartenaient (53/1). Le ministère répond aux demandes des Sœurs de la Délivrande que c'est l'évêque qui doit payer avec le produit des quêtes qu'il a fait faire dans les églises en France (53/2).

LA VIE PRIVEE

La santé

Les formulaires demandent de préciser l'état de santé du demandeur et les circonstances du décès de la personne « dont le décès donne naissance » à l'ouverture de droits. Cette formule pour le moins curieuse fait dire à la veuve d'Alphonse PIERRE-ÉMILE « j'avais sept garçons ; la mort a donné naissance à deux d'entre eux ».

Cette précision est sûrement demandée pour vérifier que la cause du décès est bien la catastrophe. Mais de nombreux demandeurs, veuves surtout, ou orphelins ou autres, citent des décès antérieurs, avec les causes, ce qui permet d'avoir un échantillon largement représentatif de l'état de santé des Pierrotins et autres Martiniquais de la fin du XIXe et début du XXe siècle, mais aussi de la perception que chacun avait de son état de santé.

Ainsi une veuve souffre d'anémie et dit « de noire je suis devenue jaune ». Un homme de 34 ans est « malade parce qu'il a perdu son chapeau ». Une formule qui revient souvent pour les demandeurs c'est « toujours un peu malade ».

Beaucoup sont morts de piqûres de serpent ou « infirme du bras gauche », « infirme de la jambe », pour la même raison. On imagine les déplacements dans la forêt proche ou le travail dans les champs de cannes.

L'habillement et les bijoux

Du trousseau des différents pensionnaires, garçons et filles, internes d'établissements laïcs ou religieux, dont on a la liste détaillée, sans doute recopiée des notices du pensionnat colonial, du séminaire collège, du lycée Schoelcher, aux garde-robes des particuliers, on peut savoir comment s'habillaient jeunes et adultes, hommes

et femmes, riches et pauvres, et la valeur de chaque pièce de vêtements, sans oublier les bijoux. Nous avons ainsi été impressionnés par la richesse en vêtements et bijoux antillais de Félicité PARMELA. Était-elle une de ces « matadors » ou de ces « titanes » élégantes qui faisaient une des parures de la ville ?

L'ameublement

Nous n'avons pas relevé les listes de meubles, interminables, détaillées, avec prix. Il y a là tout un travail à faire. On se promène pièce par pièce dans la maison de Rose Ange PORRY (47/5). Un avocat de 40 ans énumère sur plusieurs pages ses meubles, cave, bibliothèque, bijoux (45/7).

La « réputation »

Beaucoup, qui ne sont pas en Martinique mais réfugiés en Guadeloupe, en métropole ou ailleurs ou y résident, présentent des lettres de recommandation de députés ou autres notables. « Situation intéressante » est une formule qui revient souvent. D'autres font l'objet d'enquête et on a toute la gamme de jugements possible, comme celui du vice-consul de France à Port d'Espagne disant d'une veuve que « sa réputation n'est pas intacte » (48/2). D'une autre veuve, on nous dit que c'est une usurière (48/4). D'un ex-magasinier colonial qui demande à Marseille un passage pour Madagascar, on écrit qu'il « n'est nullement intéressant » et qu'il a été « licencié pour intempérance, paresse et indiscipline. » (48/6)

LA FAMILLE

Les dossiers de **veuves** sont très nombreux. Les formulaires sont d'ailleurs intitulés « veuves ». Un homme a rayé cette mention et l'a remplacée par « veuf » mais c'est un cas exceptionnel : le fait d'être veuve ouvre droit à une demande de secours tandis qu'un veuf n'en a pas besoin !

Plusieurs étaient déjà des veuves âgées avant 1902 (les femmes vivaient alors plus longtemps que les hommes) mais on voit aussi que beaucoup d'hommes avaient mis à l'abri femme encore jeune et enfants avant de retourner à Saint-Pierre s'occuper de leur commerce, de leur habitation, garder leur logement, etc.

Comme on peut s'en douter il y a beaucoup de **familles monoparentales**, pour employer un terme sociologique contemporain. Que de femmes célibataires déclarent plusieurs enfants ! Que de **concubinages** aussi ! et combien d'hommes se proclament célibataires mais déclarent comme leurs les nombreux enfants de leur compagne ! Marie Zacharie Lydie SIMONNE, née à Saint-Pierre en 1872, qui vivait au Venezuela, envoie le faire-part de décès de sa mère Marie Simonne MARIE NOËL le 5 février 1902 au Fort Saint-Pierre, et fait une lettre de trois pages pour expliquer la parenté entre les membres de sa famille qui ne portent pas le même patronyme : « Je ne sais par quelle coupable négligence de l'employé de l'état civil d'alors, au lieu de porter le nom de leur mère, ils portent chacun un nom différent à tel point qu'on ne les croirait pas frère et sœurs (...) Il y a quelques années, mon oncle s'était occupé de la question et il lui avait été répondu qu'il lui faudrait faire une dépense de 75 francs pour frais de l'acte de reconnaissance. Comme si des enfants dont la paternité n'est pas avouée ne

sont pas dûment reconnus par leur mère à l'acte de naissance ! Cette lacune provient du sans façon avec lequel on traitait les noirs avant 48... » (52/7). Elle joint donc un arbre généalogique sur quatre générations, remontant à son arrière-grand-mère pour prouver qu'elle est la dernière survivante de la famille, 15 étant décédés le 8 mai. On touche en fait du doigt la complexité de l'attribution des patronymes et des reconnaissances postérieures à 1848.

On peut remarquer l'importance de l'**état de femme mariée** dans cette société de mères célibataires : il est très fréquent qu'on ignore le patronyme, et même parfois le prénom de la femme mariée ou de la veuve qui indique seulement « veuve (ou dame) » et les nom et prénom de leur mari, qui deviennent sa véritable identité, comme la veuve Maxime RÉSINE, de 75 ans. La même situation se retrouve dans les tables décennales pour les décès : la personne qui déclare ne sait même pas quel était le prénom de la veuve.

Les **vieillards** vivaient souvent des pensions que leur faisaient leurs enfants, un fils artisan, une fille domestique, et se retrouvent démunis de tout.

PATRONYMES ET PRENOMS

I LES PATRONYMES

Noms de branche

Le sujet a été maintes fois étudié et présenté pour les familles martiniquaises notables et nous ne le mentionnons que pour mémoire en remarquant que les dossiers de ces familles sont classés certains au nom patronymique, certains au nom de branche (parfois même seulement au nom de branche). On peut donc trouver les dossiers d'une même famille dans des cartons différents. Ils ont dû être classés par la commission des secours en métropole et non en Martinique, donc par des gens qui ne connaissaient pas les familles martiniquaises. Le classement alphabétique informatique avec renvoi permettra de toutes façons de les retrouver à travers les cartons.

Les **registres d'individualité** de Saint-Pierre établis à partir de 1848 ont disparu dans la catastrophe mais on pourrait presque en dresser la liste.

En effet, à côté de personnes qui ont dû être affranchies avant 1848 que l'on repère parce qu'elles n'ont que des prénoms dont l'un devait servir de patronyme (il est souvent impossible de déterminer lequel de la liste sauf s'il est repris pour les enfants), beaucoup d'autres ont des patronymes dont on retrouve le modèle dans les attributions de noms de 1848 pour d'autres communes de Martinique ou Guadeloupe.

Voici quelques exemples parmi beaucoup d'autres, principalement pris dans la lettre M et dont certains, bien entendu, peuvent être des patronymes d'origine métropolitaine ou plus anciennement attribués :

1 Les prénoms-patronymes :

- tout d'abord, beaucoup de veuves n'ont pas de nom patronymique (ou ne le donnent pas) mais seulement leur prénom.
- tous les SAINT-XXX et SAINTE-XXX, qui, à eux seuls, remplissent presque entièrement le carton 51.

- nombreux MARIE, seul ou en composition : Marie-Sainte, Marie-Thérèse, Marie-Anne, Marie-Joseph, Marie-Louise, Marie-Victoire, Marie-Jean-Robert, Marie-Noël, Marie-Rose, Marie-Luce, etc. On trouve de même toutes les compositions à partir de PIERRE ou de JEAN ou de RÉGIS ou de ROSE.

- On comprend les quelques erreurs d'attribution de secours pour confusion entre nom et prénom ou homonymie. Ainsi le secours réclamé par Aristide MOÏSE a été attribué à Eugénia MOÏSE-ARISTIDE.

- nombreux MICHEL : 11 dossiers

- les MARCEL, MAURICE, MARGUERITE, MARGOT, MAGLOIRE, MARTIAL, MARTINE et autres. En revanche les quelques MARTIN sont presque tous métropolitains

- des MONJEAN, MONLOUIS, MONROSE, MONTOUT

- dans le même dossier MONIQUE, deux sous-dossiers
  - MONIQUE Denis (époux) : le patronyme est bien MONIQUE
  - MONIQUE Marie Joseph : c'est en fait Monique Louise MARIE JOSEPH

- dossier des époux MATHIEU Charlot : en fait ce sont les époux CHARLOT puisque Mathieu est dit fils de « Charlot Hyacinthe »

On voit par ces quelques exemples que la difficulté provient souvent du fait que le patronyme tantôt précède et tantôt suit le ou les prénoms, selon les documents, pour une même personne. Ces prénoms-patronymes représentent souvent un affranchissement de l'ancêtre antérieur à l'abolition de 1848.

2 Les patronymes qui, jusqu'à preuve du contraire, semblent avoir été attribués en 1848 :

- le jeu des orthographes : familles MISORÉ, MISSORET, MISSAURÉ : seule la recherche généalogique pourrait dire s'il s'agit d'une seule famille ou de trois familles différentes

- le jeu des anagrammes, par exemple l'interversion des syllabes d'un prénom : (Clément MENCLÉ) ou de ses lettres (Paul LUAP) ou tout autre anagramme (QUETPA pour « paquet », RINMO pour Morin, dossier dont on n'a plus que la fiche de sortie qui date du 25 avril 1984…

- les noms géographiques : MISSISSIPI, MACAO, MOSCOU ; l'orthographe est parfois transformée : MONTÉBÉLEAU
- ceux pris dans l'histoire de France : MAZARIN

Nous arrêtons là l'énumération mais en signalant quelques autres cas représentatifs :

- un certain Benjamin fait l'objet de deux dossiers aux noms de POIDVOLTE et POIVROLT et on retrouve une Marie Laurencia aux dossiers POLIARD et POLLIAR : les renseignements inclus montrent que c'est la même personne ; les patronymes attribués et surtout leur orthographe ne sont pas encore bien fixés ou, plutôt, ceux à qui on les a attribués ne savent pas toujours comment ils s'écrivent.

- plus compliqué encore, le vrai patronyme du mari, décédé le 8 mai, de Florence MATINAL : on trouve sa déclaration de pertes au carton 51 (lettre S) : veuve SAINT-PAUL Louis Cours ; surpris par le deuxième prénom et l'absence d'une feuille de « veuve » nous avons recherché, en vain, un dossier à la lettre C et l'avons retrouvé carton 36 à la lettre L "veuve LOUIS dit COURS Saint-Paul Abraham...

II LES SURNOMS

Le cas des surnoms, en plus des noms, que nous venons de voir, et des prénoms, que nous allons évoquer ; est d'une pratique si courante que les bulletins d'identité pré-imprimés prévoient le surnom après le nom et avant le ou les prénoms.

On trouvera donc souvent la mention « dit » dont on ne sait pas toujours d'ailleurs si elle concerne le nom ou le prénom.

III LES PRENOMS

Quelle richesse d'imagination ! On pourrait avec cette base de données créer un dictionnaire des prénoms antillais :

- prénoms de saints tombés en désuétude ou prénoms inventés : Polymnie, Alcime, Alcidonis, Eupère, Alfrésie, Télèphe, Octaline, Montéléon, Érébrie, Gérasime, Oculi, Luxilien, Homidas, Eludger et Ludgertine, etc. On n'en finirait plus.

- prénom féminin masculinisé : Honorien est fils d'Honorine (et non Honoré)

- prénom masculin féminisé : Alexilia

- prénoms féminins donnés aux hommes : pas seulement les nombreux Marie mais aussi un Jeannette NESTOR (classé à N mais qui est peut-être un Nestor JEANNETTE !) ou les Sainte-Croix, Sainte-Rose, qui sont des hommes et non des femmes.

- prénoms masculins donnés aux femmes

Comment savoir s'il s'agit d'un homme ou d'une femme ? en lisant les documents du dossier.

Bien entendu, ce que connaissent bien les Antillais, dans une liste de prénoms, c'est souvent le dernier qui est le prénom usuel, mais pas toujours, et le prénom usuel est parfois différent de ceux de l'état civil ; comme les deux sœurs SAINT-AIMÉ disparues le 8 mai, Marie Zite Élise surnommée Ismène et Marie Placide Athénaïs surnommée Mathilde (51/4). Ce prénom usuel est donc parfois précisé dans les documents ou dans un seul d'entre eux, mais pas toujours. Aussi la base de données établit le classement alphabétique des patronymes par n'importe lequel des prénoms et surnom, en plus des patronymes.

En effet, le problème qui se pose à nous et s'est posé à ceux qui ont constitué et classé les dossiers, c'est parfois de distinguer le prénom du patronyme. Quand on signe Mondésia Calendisse, quel est le nom et quel est le prénom ? Le dossier est classé à MONDÉSIA. La veuve de Monbrun PLACIDE a son dossier classé à MONBRUN Placide. Quant à l'orphelin inscrit comme PIERRE François âgé de 3 ans, il a un titre de secours qui lui en donne 15 mais il a en réalité 4 ans et se nomme François Pierre SCHENIN-KING (46/4). On pourrait multiplier les exemples. L'informatique permet aujourd'hui un classement alphabétique par prénom avec renvois et de retrouver de toutes façons la personne.

Terminons sur ce sujet, pour faire comprendre l'intérêt du classement à chacun des prénoms, avec le dossier classé à la lettre P de l'enfant Philippe Toussine Julienne. Nous allons garder l'ordre des prénoms (ou noms ?) des diverses pièces. Son tuteur déclarant étant Julienne César, nous pensions d'abord que le patronyme était en réalité Julienne. Mais on trouve d'abord un certificat de naissance de la demoiselle Julienne Philippe, née le 8 novembre 1902 et déclarée à Fort de France le 25 ; puis un rapport de police selon lequel « la nommée Philippe Toussine surnommée Julienne » n'est pas orpheline, ses père et mère étant vivants ; bien qu'enfant naturelle, son père, Noucha, vit maritalement avec sa mère Philippe Julienne surnommée César...

On la retrouvera donc par les entrées Philippe, Toussine, Julienne, César et Noucha. Et de toutes façons elle n'est pas orpheline, elle n'est pas sinistrée, elle est née après le 8 mai et nous ne savons pas, dans le cas où elle aurait eu de la descendance naturelle, quel est le patronyme de celle-ci.

L'AGE

Par l'âge indiqué, on voit la différence entre les classes sociales. Les uns donnent date et lieu de naissance sans problème mais pour une grande partie de la population, l'âge indiqué est très approximatif et varie dans des proportions parfois importantes d'un document à l'autre, comme pour Rosalie REPRO dite née en 1837 dans la déclaration de 1903 et en 1826 dans celle d'une autre année. Comme l'année de naissance était calculée d'après l'âge estimé approximativement, cette différence n'est pas surprenante pour des généalogistes des Antilles mais causait un vrai casse-tête aux membres du comité des secours en France. Le ministère relevait donc les incohérences et demandait des précisions aux autorités en Martinique. D'où de précieuses enquêtes de gendarmerie ou de police, En effet connaître l'âge d'une personne permettait de s'y reconnaître en cas d'homonymie et c'était indispensable pour les orphelins, qui recevaient jusqu'à 18 ans une pension variant avec l'âge, et pour les bénéficiaires de bourse.

On faisait aussi établir de bulletins d'identité par les mairies où vivaient les réfugiés, souvent sur simple déclaration de l'intéressé ou, dans le cas d'orphelins, de la personne qui les avait pris en charge et n'était parfois pas de leur famille, nous le verrons. Quelle foi accorder donc à ces bulletins ?

Pour rire un peu

De temps en temps, dans le long dépouillement des formulaires, quelques inscriptions qui font rire ou sourire :

Feuille de renseignements de Mélanie Marie Françoise RÉGIS (48/6)
- sexe : « inutile de vous le dire »
- célibataire : « oui, je le suis ! »
- enfants : « je n'en ai pas »
- âge des enfants : « les enfants sont sur le compte de leur père »
- prénoms des enfants : « leur père vous répondra »

La mention (célibataire) « oui, je le suis ! » se retrouve sur la feuille de renseignements de quelques hommes, ce qui ne les empêche pas, à la ligne suivante, d'inscrire qu'ils ont 7 ou 8 enfants, en donnant prénoms et âge.

III LA CATASTROPHE ET SES CONSEQUENCES

Les termes utilisés pour l'évoquer

Celui qui domine, de très loin, est celui conservé par la mémoire « la catastrophe », quelquefois accompagné de l'adjectif « volcanique ». Peu de termes techniques comme « l'éruption » ; jamais « la nuée ardente ».

On a parfois des précisions : « la pluie de cendres, de tonnerre et d'éclairs », « le gouffre volcanique » (1 Achéen), « la pluie de boue » (canonnier Tribut). Plus tard le gendarme à cheval CAGNION rescapé de la catastrophe du 30 août, qualifiera la Pelée de « l'animal monstre », « l'animal Pelé ». Nous avons publié ces témoignages, qui ne viennent pas seulement du fonds C/8c, dans notre numéro spécial de mai.

La fuite loin du volcan

Les deux vieilles demoiselles de PERCIN, Odélie (80 ans) et Caroline (70 ans) ont quitté Saint-Pierre la veille du 8 mai « épouvantées par les trépidations du sol et les détonations du volcan » ; elles ont tout laissé sur place et tout perdu.

Dès la pluie de cendre du 2 mai, les gens ont commencé à fuir mais c'est à partir du 5 mai, après avoir vu l'usine Guérin disparaître dans le flot de boue de la Rivière Blanche, que la panique s'est accentuée et que ceux qui le pouvaient sont partis ou ont évacué femme et enfants, pour les familles notables, ou enfants seulement pour les familles plus humbles qui avaient absolument besoin de garder leur travail, ou pour les mères célibataires. Si les départs par les bateaux de la compagnie Gérard, départ

des familles notables et de quelques autres, peuvent être comptabilisés (1 640 entre le 1er et le 7 mai, mais 290 venus ou revenus à Saint-Pierre), combien de départs se sont faits par terre, en voiture à cheval pour les plus aisés, ou à pied par la route et dans les dernières heures par tous les sentiers de la montagne vers les communes les plus proches, Fonds-Saint-Denis, le Carbet, le Morne Rouge ! Il faut bien penser que les petites gens avaient l'habitude de circuler à pied pour de longs déplacements. Nous n'avons pas pris note de toutes les mentions « parti le 5 mai », « parti le 6 mai », « parti l'avant-veille », « le mercredi » ou « la veille », à telle heure, « parti le 7 mai à 6h30 » (le dernier bateau de la compagnie Gérard) mais elles sont très nombreuses ; nombreux sont ceux partis en famille « avec la rechange sur le corps » en laissant leurs maigres biens, comme Fernand RASCAR, sa femme et leurs quatre enfants (48/4). Nous supposons d'ailleurs à la lecture des dossiers que beaucoup de ceux qui s'étaient réfugiés à Saint-Pierre venant du Prêcheur, de Sainte-Philomène, des campagnes, dès les premières manifestations du volcan, ont continué à fuir voyant que les cendres tombaient sur la ville aussi. D'ailleurs il ne semble pas qu'il y ait eu quoi que ce soit d'organisé pour les réfugiés à Saint-Pierre et leur exode a continué.

Il faut ajouter que, contrairement à ce qu'on peut lire, beaucoup des jeunes scolarisés à Saint-Pierre, qui étaient très nombreux, venus de toute la Martinique et vivant dans les internats, tant laïcs que religieux, ne sont pas morts à Saint-Pierre mais ont été renvoyés dans leur famille dès le 3 mai (pensionnat colonial) (48/3, 50/5) ou le 5 (école normale) (48/2) ou encore leurs correspondants les ont retirés de l'internat et envoyés chez leurs parents (certains parfois se plaignent qu'on les ait renvoyés sans leur trousseau !). Les établissements scolaires étant fermés, beaucoup d'instituteurs, d'institutrices, de professeurs et de directeurs ou directrices d'école sont partis eux aussi ; bien entendu d'autres, nombreux et dont on a les listes, sont restés.

Les autorisations de fouilles

Beaucoup de dossiers contiennent des plaintes pour pertes dues aux pillards. Aussi quand les propriétaires obtiennent, tardivement, des autorisations de fouilles, ils ne retrouvent pas grand-chose ou des coffres ouverts et vides (49/3).

La misère

Il est difficile de savoir si certaines situations décrites sont ou non véridiques, comme celle de ce jeune homme de 18 ans, journalier sur les quais de Marseille, qui a perdu le 8 mai son parrain et sa marraine (45/5) ; mais certaines phrases « sonnent vrai », comme cette veuve bien antillaise qui ne mange que « quelques patates sans un morceau de morue ».

D'autres déclarent à la gendarmerie en 1904 que, réfugiés « avec la rechange sur le dos », ils n'ont reçu depuis que vivres et allocation journalière puis une concession de mauvaise terre et une case (46/1).

Xavier SAVANE, commis des contributions, connu sous son nom de plume SALAVINA (il signe Xavier et non Virgile, ses prénoms complets étant François Xavier Virgile), parti le 6 mai avec sa femme institutrice et sa famille, soit onze personnes en tout, de Sainte-Philomène « hameau que volatilisa le volcan deux jours plus tard », abandonnant tout ce qu'il possédait « soit plus de 50 000 francs », se retrouve à Fort

de France et obtient du gouverneur « la modique somme de 150 F ». En octobre 1903 il écrit une lettre pathétique, rompant le silence, pour demander de l'aide : « c'est qu'aujourd'hui la coupe déborde... La misère frappe à nos portes. En effet, tandis que nous nous saignons depuis plus d'un an pour solder mensuellement les meubles dans lesquels nous vivons, le linge acheté en mai 1902, l'écolage de nos enfants, etc. », leur créancier hypothécaire de Saint-Pierre pour 5 500 francs, un conseiller privé, « vient sans pitié mettre une saisie-arrêt sur nos appointements qui, déjà, nous sont insuffisants ». « Ex-propriétaires, mais toujours fonctionnaires, nous avons tout perdu, sauf nos dettes ! » (52/3)

La peur

Certains sont devenus fous, comme le fils de 30 ans de la veuve NOVERT, « aliéné depuis la catastrophe » (44/2) ou un avocat de 40 ans, veuf, qui se retrouve à l'asile d'aliénés en 1907 (45/7).

La peur de la disparition complète de l'île a fait fuir certains de ceux qui n'habitaient pas à Saint-Pierre, n'y avaient perdu aucun bien, ni personne de leur famille mais qui demandent des secours ou le remboursement de leurs frais de voyage parce qu'ils considèrent que, indirectement, ils sont eux aussi des sinistrés.

L'espoir vain d'une aide ou d'un prêt pour recommencer à travailler

Plusieurs demandent un prêt pour retravailler, qu'ils n'obtiennent pas parce que la commission se limitait aux secours. Par exemple Marie Joseph Ernest PÉLISSIER-TANON, négociant en détail réfugié à Fort de France, qui a perdu trois gabarres à Saint-Pierre, demande 12 000F de prêt à long terme (45/5). Plusieurs, de toutes classes sociales, font état de leur bonne santé et réclament un peu d'argent pour redémarrer. L'habitant HOUDELETK, sauvé par miracle et dont nous avons publié la requête dans notre numéro spécial de mai, écrit « je me sens encore assez d'énergie malgré mon âge (il a 72 ans) pour me débrouiller si j'avais quelques fonds à ma disposition. »

Ceux qui en profitent

On peut sourire en découvrant en marge d'une déclaration qui énumère et évalue les biens perdus la mention « farceur ! » ou lire au passage tel rapport du comité des secours qui fustige « ces fonctionnaires qui profitent de la situation privilégiée qui leur est faite pour prolonger leur séjour en France » (45/7). Xavier SAVANE, dont nous venons de parler, avait choisi de rester en Martinique au lieu « comme tant d'autres de partir pour France bénéficier de notre situation de sinistrés » : « Tous les fonctionnaires qui ont fui le volcan - tous ceux qui ont déserté leur poste, quoi ! - ont obtenu toutes les faveurs du gouvernement et des bourses pour leurs enfants." (52/3)

Il est vrai que, à lire tant de témoignages, on a bien l'impression que non seulement les fonctionnaires mais la plupart de ceux qui résidaient déjà en métropole ou s'y sont réfugiés ont davantage et plus vite bénéficié de secours, pensions, bourses, que ceux restés dans l'île.

Parfois on remarque et rectifie des erreurs d'attribution de secours par homonymie ou confusion entre le prénom, le surnom et le patronyme, à la suite de réclamations. Il s'agit en général d'un montant peu élevé ; on ne reprend pas alors le secours déjà attribué à la personne qui, elle aussi, l'avait demandé et n'aurait pas dû l'obtenir ou on se contente de l'interrompre si c'est une bourse ou un secours viager.

Où sont les réfugiés de Saint-Pierre dans les mois et les années qui suivent ?

I En Martinique

Nous n'en avons pas fait le relevé systématique mais on pourrait reprendre déclarations et lettres pour voir où elles ont été rédigées. Certaines personnes se sont beaucoup déplacées, d'une maison amie à une autre, à travers l'île d'abord : toutes les communes de la Martinique, et pas seulement Fort de France, ont accueilli des réfugiés. Une couturière (Julie AMINTAS, 2) est d'abord allée chez sa mère au Morne Rouge puis après le 30 août chez son frère au François et trois ans après à Fort de France. Il y a aussi, les mois et années passant, ceux qui ont obtenu la concession d'une petite terre et d'une case et les nouvelles communes créées. Cela étant dit pour mémoire, nous allons nous intéresser à ceux qui ont quitté la Martinique, par peur ou pour rejoindre de la famille ailleurs ou pour tenter de refaire leur vie sous d'autres cieux. Beaucoup demandent ou ont obtenu des passages gratuits sur les bateaux, le plus souvent en entrepont, même pour ceux qui étaient aisés avant la catastrophe.

II Les Antilles et le continent américain

Un certain nombre de demandes de secours parviennent de **Guadeloupe** où se trouvaient des branches de certaines familles, qui ont recueilli leurs parents sinistrés.

La **Guyane** a tout fait pour accueillir des sinistrés martiniquais mais plusieurs au bout de quelques mois ou quelques années demandent à en repartir parce qu'ils sont malades.

Trinidad accueille beaucoup de réfugiés. Il y avait une ligne directe de bateau entre Saint-Pierre et cette île et beaucoup de relations d'affaires ou de familles entre Saint-Pierre et Port d'Espagne (forme qui apparaît aussi souvent que celle de Port of Spain). Trinidad a envoyé des bateaux pour évacuer ceux qui voulaient quitter la Martinique. La communauté martiniquaise qui s'y retrouve est donc importante.

D'autres sont partis par leurs propres moyens pour l'île la plus proche, la **Dominique**.

On retrouve des Martiniquais qui demandent des secours ou des rapatriements depuis **Cuba**, **Haïti**, **Sainte-Lucie** ; mais plusieurs d'entre eux y étaient avant la catastrophe.

D'autres partent rejoindre un frère, une fille, établis depuis quelques années aux **États-Unis**, au **Venezuela**, au **Panama**. On trouve ainsi aux États-Unis (New Jersey, New York), où ils avaient peut-être des intérêts, certains des onze enfants, mariés et pères de famille, d'Oscar REYNAL de SAINT-MICHEL, créole et négociant à Saint-Pierre où il est mort le 8 mai.

Le temps passant, on voit que tous ces lieux des îles antillaises ou du continent américain n'ont pas tous gardé les réfugiés qui, en grande part, les considéraient comme un refuge provisoire et demandent un rapatriement ou un embarquement pour la France.

III La France

Beaucoup de Martiniquais vivaient en métropole, beaucoup y avaient de la famille et beaucoup s'y sont réfugiés.

Paris et sa banlieue, Paris XVe, quartier antillais.

Une très grande proportion des lettres et documents qui ne sont pas rédigés en Martinique le sont à Paris. Contrairement aux documents rédigés dans l'île, qui ne mentionnent dans la date que la commune (parfois, rarement, l'habitation des amis ou de la famille d'accueil), ceux rédigés en France donnent une adresse complète et, à Paris, le XVe arrondissement domine largement. C'est d'ailleurs encore souvent le cas et nous aimerions connaître la raison de cette prédilection.

Une autre adresse qui revient souvent c'est l'hôtel du Sénat, 7 rue de Tournon. Là encore, pourquoi ?

Plusieurs dossiers viennent d'hôpitaux, de maisons de santé, de maisons de retraite, laïques ou religieuses, comme les religieuses dominicaines de l'hôpital du Perpétuel Secours à Levallois Perret (47-3).

Bordeaux et les familles « riches »

Les Martiniquais réfugiés à Bordeaux ou déjà établis depuis plusieurs années forment un groupe important. Il y a toutes les catégories sociales mais il nous semble qu'ils sont ou étaient avant la catastrophe relativement aisés. Il y avait bien sûr les maisons de commerce, comme celle des PLISSONNEAU, ou les familles vivant des revenus et loyers de leurs biens à Saint-Pierre comme la veuve de Noël PRIEUR qui donne la liste de ses 60 actions d'usine et créances sur plusieurs personnes et qui a à sa charge une fille veuve et ses cinq enfants (47/8) Ils font partie de ceux qui ont les plus gros dossiers, ce qui s'explique puisque, ne vivant pas à Saint-Pierre, ils ont tous leurs papiers.

Marseille et les "indigents"

Les réfugiés qui écrivent de Marseille sont surtout des jeunes, célibataires, sans aucune ressource, en attente d'un hypothétique embarquement vers les colonies d'Algérie, d'Afrique, du Moyen Orient et d'Asie.

Les bonnes et domestiques emmenées à Paris ou Bordeaux (et parfois rapatriées)

Les familles aisées de Saint-Pierre, même ruinées, sont parties avec au moins la da, la bonne des enfants, parfois âgée et depuis longtemps dans la famille qui n'a pas voulu l'abandonner en partant. On retrouve les dossiers de plusieurs d'entre elles, à

leur nom ou dans les dossiers de leurs patrons. On trouve aussi des domestiques, des cuisinières, des valets de chambre. Et plusieurs, ne supportant pas le froid, demandent ou font demander leur rapatriement en Martinique dès le premier hiver (c'est aussi le cas de beaucoup de Martiniquaises blanches d'ailleurs, qui n'avaient jamais quitté leur île et qui commencent par demander un secours pour s'acheter des vêtements chauds puis qui veulent retourner chez elles).

On trouve aussi cette demande de rapatriement par le patron d'une Martiniquaise à Paris expliquant que jeune, jolie et naïve comme elle est, il vaut mieux qu'elle retourne au plus tôt dans son île !

IV Indochine et autres colonies

Un certain nombre de personnes, femmes seules, veuves avec enfants, hommes célibataires ou mariés demandent des passages vers les colonies les plus diverses pour rejoindre de la famille ou trouver un emploi.

Amédée RÉMY, par exemple, ouvrier ébéniste, est envoyé au **Dahomey** comme chef ouvrier d'une école de Porto Novo puis on envisage de l'envoyer aux travaux du chemin de fer de **Konakry** au Niger ; on le retrouve au Venezuela en août 1902 puis à **Alger** en décembre 1903 (49/1).

L'Indochine est très souvent citée, plus que l'Algérie et l'Afrique noire comme lieu d'émigration. En revanche on trouve plusieurs fonctionnaires coloniaux de tous niveaux en service dans tout l'empire colonial qui y sont décédés avant la catastrophe, comme Léonard Emmanuel SAINT-PRIX, magasinier du corps des comptables coloniaux mort à Ségou (Soudan français) en 1895 (51/6) et dont la famille résidait à Saint-Pierre ou y avait des intérêts, ou bien qui demandent des nouvelles de leur famille ayant appris tardivement la catastrophe.

Les orphelins

Les **grands-mères ou grands-pères** âgés et veufs ou veuves se retrouvent chargés d'un ou, plus souvent, plusieurs enfants en bas-âge, parce que leur mère célibataire est venue les leur confier quelques jours avant la catastrophe qui lui a coûté la vie. Nous avons cité le cas dans notre numéro de mai de la veuve AMINTAS au Morne Rouge qui se retrouve avec Achille, fils de sa fille Nathalie et André, fils d'une autre fille, Laurence ; les deux mères vivaient avec des instituteurs dont il n'est pas précisé s'ils étaient les pères.

Les **orphelins** ne sont de toute façon pas abandonnés. La solidarité familiale ou amicale est très forte. S'ils ne sont pas recueillis par un grand-parent, ils le sont par un oncle, une tante, une marraine ou un parrain, une amie de la mère. Ce sont ces adultes qui remplissent la demande de secours pour le ou les enfants qui représentent pour eux une lourde charge mais qu'ils acceptent.

Par exemple Linius DORMIER, âgé de 33 ans et commerçant à Fort de France, se retrouve avec un orphelin de 2 ans, Joseph RAVI, confié par sa grand-mère, la mère étant décédée, alors qu'il n'a avec lui aucun rapport de parenté. (48/4)

Les orphelins recueillis en France

Aussi les annonces parues dans la presse métropolitaine pour inciter à accueillir et élever des orphelins martiniquais n'ont pas été suivies de nombreux effets concrets, soit du fait des demandeurs métropolitains soit, plus souvent encore, parce qu'on ne trouvait pas en Martinique d'orphelins adoptables ou que ceux qui les avaient pris en charge dans l'île se rétractent et les gardent.

Deux orphelinats protestants se proposent pour accueillir, l'un à Dély Ibrahim en Algérie quatre orphelins, l'autre à Saverdun en Ariège dix orphelins, en précisant dans les deux cas que les orphelins doivent être protestants et même, pour celui de l'Ariège qui est un orphelinat agricole, qu'ils doivent avoir treize ans au moins et un trousseau ! On leur répond qu'il n'y a pas d'orphelins martiniquais répondant à ces conditions (44/4).

Pourquoi des orphelinats protestants répondent-ils à l'appel ? Sans doute parce que le gouverneur MOUTTET était de la religion réformée, comme nous l'apprend le dossier de ses enfants (42/5).

Une autre protestante, polonaise, recueille la jeune Mala et veut l'emmener en Pologne (44/5)

Il ne suffit pas de demander un orphelin pour qu'on vous le confie. Il y a tout un échange de lettres, des enquêtes de moralité, etc. Et on aboutit souvent à un refus lorsqu'il semble évident que la personne espère avoir un domestique à bon compte ou pire encore, comme cette Marseillaise qui proposait d'accueillir trois jeunes martiniquaises de 13 ans à condition qu'elles soient jolies... D'autres fois c'est le demandeur qui refuse l'enfant qu'on lui propose parce qu'il ne correspond pas à ses critères (de couleur de peau en particulier). En revanche on trouve le cas émouvant d'un couple stérile qui attend et accueille avec amour un garçon, bien qu'il soit plus âgé que ce qu'ils espéraient, veut l'adopter et apprend que c'est impossible parce que l'enfant a encore son père en Martinique. Le couple garde l'enfant, l'éduque, le soigne (il est souvent malade) et, devenu jeune homme, il s'engage dans la marine.

IV QUELQUES REFLEXIONS DE SYNTHESE, EN FORME DE PISTE DE RECHERCHES POUR TRAVAUX ULTERIEURS

Cette présentation de la série C/8c vous a été faite sous forme d'une énumération avec quelques exemples, tant les remarques qu'elle soulève et les questions qu'elle pose sont multiples et variées. Nous nous en excusons mais nous voudrions vous faire comprendre que chaque dossier est, de façon très succincte ou très développée, l'histoire vivante des personnes et des familles de la ville et c'est le premier de ses intérêts.

On ne peut qu'être critique, et très critique, bien que ce ne soit pas notre sujet, sur l'action des autorités locales et du pouvoir métropolitain, lamentablement incompétents et inefficaces face à un tel drame.

Nous ne pouvons oublier la réclamation d'Alfred Joseph PIERRE-LÉANDRE dont la maison neuve a été brûlée par les incinérateurs avec 14 cadavres ramassés alentour et qui comprend que le bien public passe avant son intérêt mais voudrait bien se faire rembourser, au moins partiellement. Cette réclamation donne lieu à un échange de courrier entre le ministère, le comité des secours, le gouvernement local à propos du fait que l'incinération des cadavres a été payée sur les fonds des secours (46/7).

En revanche il faut admirer le travail, considérable et très sérieux, de ceux qui ont élaboré, constitué et vérifié les dossiers de demande de secours : personnel administratif, police et gendarmerie en particulier, dont les rapports, remarquablement bien calligraphiés, rédigés et orthographiés, sont très évocateurs.

Les informations fournies par ces documents administratifs, rapports de police et de gendarmerie, mais aussi par les lettres personnelles, sont multiples. En voici quelques-unes, pour résumer et rappeler ce que nous avons exposé et ouvrir d'autres champs de recherche :

- L'intérêt principal est que la série C/8c recouvre toute la population de la ville et pas seulement la population aisée ou la population blanche, laquelle, par tradition orale ou écrite, connaît ou peut connaître ses « disparus de la Montagne Pelée ».

- On touche du doigt le fait que, en 1902, on n'est qu'à cinquante ans de l'abolition de l'esclavage. Ainsi, beaucoup de patronymes ne sont pas encore fixés et les âges sont très approximatifs ; lorsque la personne n'a qu'une série de prénoms et surnoms, le dernier prénom a été choisi comme patronyme pour le classement des dossiers, ce que ne confirme pas toujours l'étude des pièces de ceux-ci.

- On retrouve aussi les engagés indiens et africains d'après 1848, qui ne donnent malheureusement pas leur ville ou pays d'origine, sauf très rares exception : ils sont « indiens » ou « africains ».

- La famille antillaise apparaît dans la complexité des relations de parenté et des filiations comme dans la prise en charge des sinistrés.
- Les métiers et activités, la vie quotidienne, le logement, l'habillement, les bijoux, revivent avec précision dans les récits, les listes de meubles, les trousseaux des écoliers, les factures des fournisseurs, le tout avec prix de chaque objet le plus souvent.

- Saint-Pierre s'expose aussi comme plaque tournante du commerce antillais, avec ses nombreux commerçants, négociants, mais aussi les maisons de commerce de métropole qui signalent leurs créanciers ou employés disparus et les familles des marins français et étrangers noyés qui, elles aussi, réclament des secours.

- Les relations entre Saint-Pierre et la métropole sont aussi des relations personnelles, et nombreux sont ceux qui ont de la famille en métropole ou ceux qui s'y réfugient, en emmenant domestiques et bonnes d'enfants. Il en est de même avec la Guyane, la Guadeloupe, les îles étrangères, Trinidad, Sainte-Lucie et autres, et avec les États-Unis.

- Cette série ne concerne donc pas seulement les réfugiés de Saint-Pierre mais va bien au-delà puisqu'on y trouve tous ceux qui avaient dans la ville de la famille, des amis, des clients, des débiteurs, que les demandeurs soient dans le reste de la Martinique, les îles voisines, la métropole, l'étranger, les colonies.
- Enfin les mouvements de population avant et après la catastrophe nous amènent à penser qu'il faudrait **réviser à la baisse le nombre généralement admis des disparus**. Mais qu'il soit de moins de 15 000 ou qu'il soit de 28 000, cela reste la plus grande catastrophe de l'histoire du XXe siècle aux Antilles.

CONCLUSION

Nous savons bien qu'on regrettera (on nous le reprochera même) que nous n'ayons pas relevé systématiquement plusieurs éléments, en particulier sociaux, comme les métiers, ou économiques, comme les biens perdus, pas noté le montant des secours accordés à chacun, pas reconstitué les familles ni même relevé les prénoms et âges de toutes les personnes citées, etc. En faisant le dépouillement de ce fonds, nous avons nous-mêmes laissé à regret de côté ces aspects et bien d'autres. Nous aurions pu... nous aurions dû... Mais non, le choix est volontaire et nous nous sommes tenus, malgré les tentations, à l'objectif initial fixé afin de le mener à bien : relever les décédés pour tenter d'en établir la liste. Et nous espérons vivement que cette trop courte présentation donnera à certains d'entre vous l'envie d'aller plonger à son tour (ou de faire plonger des étudiants en maîtrise ou en thèse) dans ce fonds d'archives pour s'immerger dans le monde foisonnant de Saint-Pierre qui y revit, paradoxalement, avec vigueur dans toute sa richesse et sa variété. Même si, sans doute, comme nous, il vous restera en bouche, à lire tant de témoignages bouleversants des sinistrés et des personnes endeuillées, un certain goût de cendre...

Nous sommes prêts à mettre à la disposition de tout chercheur sérieux le matériel réuni. Responsables d'une association de bénévoles, nous sommes toujours heureux que notre travail profite à d'autres et que nos membres et nos lecteurs puissent profiter à leur tour des travaux qui en découlent.

Nous effectuons ce travail à titre entièrement bénévole, sans être défrayés d'aucune dépense par quelque organisme que ce soit (achat du matériel -appareil photo numérique et ordinateur-, frais de déplacement et de séjour à Aix et, bien entendu, nombre d'heures incalculable...). Notre association de généalogie et d'histoire n'a pas non plus les moyens d'assurer cette dépense.